

L'U2P soutient la nécessité de réformer les régimes de retraite à la condition de prendre le temps de la concertation et de la négociation

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 22.09.31

Paris, 19 septembre 2022

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

icdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

À propos

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Cette réunion du 19 septembre consacrée à la réforme des retraites était d'autant plus opportune qu'elle était éclairée par la récente remise du rapport du Conseil d'orientation des retraites – COR. Celui-ci confirme qu'en l'absence de réforme, notre système de retraite serait déficitaire pendant plusieurs décennies, ce qui conforte la nécessité d'agir.

Il est essentiel que les partenaires sociaux soient placés au cœur du processus de réforme dans la mesure où la question des retraites est au cœur du dialogue social et doit laisser une large place à la négociation et à la concertation.

L'U2P est attachée à la sauvegarde d'un système de retraite par répartition et considère qu'une démocratie moderne se doit de fournir à ses membres des filets de protection.

Ainsi, **la nouvelle réforme devra avoir pour principal objectif d'assurer la soutenabilité financière des régimes de retraite** et non de contribuer au financement d'autres risques.

L'U2P est en accord avec le calendrier initialement annoncé par le Gouvernement, visant une adoption de la réforme d'ici l'été 2023. Cette échéance laisse le temps de la concertation et de la négociation en vue d'aboutir à un projet soutenu par la majorité des Français.

En revanche, **si la piste d'une réforme expresse menée dès cet automne dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale, devait être retenue, l'U2P considère qu'elle serait vouée à l'incompréhension et à l'échec.**

L'U2P est totalement prête à travailler à la définition de ce que doit être la réforme des retraites. Elle a d'ailleurs déjà fixé les grandes orientations* qui guideront ses prises de position lors des discussions paritaires et des concertations avec les pouvoirs publics, parmi lesquelles :

- Relever progressivement l'âge légal de départ en retraite à la condition de maintenir des mesures spécifiques (carrières longues, invalidité...) ;
- Refondre l'assiette des cotisations et contributions sociales des travailleurs indépendants pour assurer une meilleure équité entre travailleurs indépendants et salariés ;
- Augmenter le minimum contributif des personnes qui ont cotisé plus de 40 ans ;
- Maintenir des régimes obligatoires à deux étages, l'un de base, l'autre complémentaire, pour les salariés comme pour les indépendants ;